



Une couverture de qualité

Fonctionnement de l'offre

Quel est le coût mensuel de la cotisation forfaitaire ?

Le coût de la cotisation forfaitaire par mois et par adhérent est de :

Jusqu'à 30 ans	de 31 ans à 40 ans	De 41 ans à 50 ans	De 51 ans à 61 ans	A partir de 62 ans
66,28 €	83,42 €	100,56 €	129,13 €	157,70 €

Quel est le coût pour mon conjoint et/ou mes enfants de moins de 25 ans ?

Le montant de la cotisation est un pourcentage de la cotisation de leur tranche d'âge :

Conjoint	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
90%	90%	80%	70%	gratuit

Et pour mes enfants de plus de 25 ans ?

Si votre enfant a plus de 25 ans, il peut devenir adhérent.

Quelle est la durée minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1^{er} janvier de chaque année civile.

Peut-on cumuler IBAMEO sérénité et IBAMEO plus ? Oui.

La connexion NOEMIE est-elle obligatoire ?

Oui, pour tous les adhérents à un organisme de Régime Obligatoire ayant une convention NOEMIE avec la Mutuelle.

Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

Comment dois-je procéder pour l'inscription ? Il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en le demandant à la Mutuelle (par courrier ou téléphone) ou en le téléchargeant sur le site Internet www.ibameo.fr.

Vous pouvez également souscrire directement sur notre site internet www.ibameo.fr. L'adhésion en ligne est un outil interactif, sécurisé et 100% dématérialisé !

Questions

RÉPONSES

Bénéficiaires de l'offre

A qui s'adresse cette offre ?

IBAMEO sérénité s'adresse à tous et plus particulièrement à ceux qui veulent bénéficier de notre offre la plus complète.

Garanties et Avantages

Quelles sont les garanties ? (voir tableau prestations)

- remboursement de prestations médicales : frais médicaux courants, optique, dentaire, hospitalisation, appareillage... ;
- remboursement de prestations non prises en charge par la Sécurité sociale : hospitalisation (chambre particulière, forfait journalier), optique (lentilles, chirurgie réfractive de l'oeil), dentaire (implant, couronne), ostéopathie, étio-pathie chiropractie, pédicurie, psychomotricité... ;
- remboursement d'actes de prévention et d'examen ;
- remboursement de prestations médico-sociales : enfance handicapée, aide à domicile, aide complémentaire à l'autonomie ;
- forfait ambulatoire.

Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- ni droit d'entrée ni formalité médicale ;
- offres partenaires : Macif avantage et Mutlog (assurance emprunteur) ;
- formulaire en ligne pour simplifier vos démarches administratives ;
- service de second avis médical Best Doctors ;
- accès aux garanties du « Service Assistance Santé » ;
- tiers payant Almerys ;
- accès au réseau de soins Santéclair (téléconsultation...).

Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.

Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : mutuelle@ibameo.fr

Sur le site web : www.ibameo.fr